

Commissariat à l'Énergie Atomique et aux énergies alternatives

Comme chaque année depuis 2002, le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux énergies alternatives organise, en partenariat avec l'Association des Maires de France, un concours pour la conservation et la restauration de biens culturels en bois appartenant à des communes françaises.

L'objet de ce concours est d'aider les communes à sauvegarder leur patrimoine culturel en leur ouvrant la possibilité d'être candidates à la conservation et la restauration de leurs biens culturels, en particulier selon le procédé « Nucléart », unique en France, en application de certaines des propriétés spécifiques du rayonnement gamma développées dans notre laboratoire de Grenoble.

Dans ce cadre, nous avons établi, durant toutes ces années, une étroite collaboration entre l'équipe ARC-Nucléart de Grenoble et les Conservateurs des antiquités et objets d'art présents dans les départements.

À travers ce mécénat, le CEA souhaite unir l'Art et la Science pour la sauvegarde du patrimoine de nos territoires.

Tous les renseignements concernant le concours 2020 et le dossier de candidature peuvent être consultés sur le site <http://www.arc-nucleart.fr>